

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 42 (1913)
Heft: 14

Rubrik: À la Grenette le 3 juillet 1913

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin

pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation.

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. le Dr Julien Favre, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE. — A la Grenette le 3 juillet 1913. — Premiers mois d'enseignement. — Conférence officielle du 4^{me} arrondissement B. — De l'enseignement de la composition. — Echos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire. — Avis.

A LA GRENETTE

Le 3 juillet 1913

Dans ses numéros des 3, 4 et 5 juillet, *La Liberté* a donné un excellent compte rendu de l'assemblée générale de la Société fribourgeoise d'Education. Elle a décrit la belle cérémonie religieuse qui, le matin, a eu lieu à la collégiale de Saint-Nicolas; elle a résumé le substantiel discours que M. Ernest de Weck, syndic de la ville de Fribourg, a prononcé à l'ouverture de la séance; elle a décrit la physionomie du banquet et donné un aperçu des principaux toasts et discours qui ont été prononcés. Pour compléter ce récit, je me propose d'entrer seulement dans le détail de la discussion engagée à la séance de travail.

Après le discours de bienvenue prononcé par M. Ernest de

Weck, l'ancien secrétaire du comité de la Société donne quelques explications au sujet du déficit, dont il tient à dire la provenance et qui a été comblé par le subside généreusement accordé par la Direction de l'Instruction publique.

Au sujet de la prochaine assemblée générale, M. l'inspecteur Bonfils remarque que le tour du district de la Broye est arrivé. Mais une difficulté se présente. L'année prochaine aura lieu l'exposition nationale. Il conviendrait peut-être de se réunir à Berne. Les divers avis qui sont exprimés sont favorables à cette proposition.

Les tractanda prévoient ensuite la discussion du projet des nouveaux statuts, dont la revision a été déclarée nécessaire lors de la dernière assemblée générale. M. le Président Firmin Barbey propose l'admission du projet.

M. Verdon prie l'assemblée de ne pas ratifier le projet présenté et de le renvoyer à la commission pour un nouvel examen. Le projet, dit-il, n'a été publié dans le *Bulletin pédagogique* que le 1^{er} juillet pour être discuté le 3; les membres de l'assemblée n'ont pas eu le temps de l'étudier convenablement. De plus, le projet est incomplet, puisqu'il ne prévoit point de commission vérificatrice des comptes; il est arbitraire, puisqu'il viole la liberté d'action du corps enseignant; enfin, il est injuste à l'égard de la majorité du corps inspectoral, auquel il enlève la présidence.

Cette déclaration énergique dans sa concision est soulignée par les applaudissements d'un grand nombre d'instituteurs. La proposition de M. Verdon est appuyée par MM. Morel et Perriard. M. le Président s'efforce de la réfuter. Le projet ne contient aucune injustice; il a été rédigé par un instituteur et minutieusement discuté par les membres du comité régulièrement convoqués. Aussi propose-t-il de passer à la lecture et à la discussion des articles, afin que l'assemblée puisse faire connaître ses intentions ainsi que sa manière de voir. Les décisions prises seront fidèlement enregistrées et elles serviront de lignes de conduite, dont la commission ne devra pas s'écarter. Cet avis est appuyé par M. le Dr Dévaud et par M. Chatton.

A l'article premier, M. Marcellin Berset propose d'ajouter les mots significatifs : « et de défendre les intérêts du corps enseignant ».

« Les défendre contre qui ? » demande avec vivacité M. le Directeur de l'Instruction publique.

M. Marcellin Berset répond qu'il n'a aucune intention malveillante à l'égard du gouvernement cantonal, dont le dévouement à la cause du corps enseignant est bien connu de tous.

L'article 2 ne soulève aucune opposition, ni l'article 3. A l'article 4, l'auteur de ces lignes constate qu'aucune prestation n'est exigée des membres honoraires, pendant que deux conditions doivent être remplies par les membres actifs. Cette anomalie devrait disparaître. Il n'est pas déraisonnable d'exiger que les membres honoraires soient abonnés à l'organe de la Société.

Ce postulat est admis. A cet endroit de la discussion, M. Python se lève et, tourné vers les assistants, il propose d'interrompre les débats. Le projet présenté soulève des critiques. La revision des statuts qui est entreprise est inopportune. Il y a des membres, dans l'assemblée, qui caressent la fâcheuse idée d'établir un syndicat d'instituteurs. L'orateur proteste contre cette tendance. Le Directeur de l'Instruction publique est le défenseur fidèle et dévoué des intérêts du corps enseignant et il a conscience de n'avoir jamais failli à son devoir.....

Quand les applaudissements, qui couvrent la voix de M. Python, ont cessé de retentir, M. le Président propose d'ajourner la discussion et de renvoyer le projet à la commission. M. le Dr Dévaud est plutôt d'avis de garder les anciens statuts, qui ont été élaborés par des hommes d'expérience tout dévoués à la cause du corps enseignant.

Cette proposition n'est pas soumise à la votation. M. le Président passe sans transition à un autre tractandum en donnant connaissance de la démission de M. Greber comme membre du comité et propose de le remplacer par M. Schouwey, le nouvel inspecteur scolaire de la Singine. Les autres membres sont confirmés et le comité est composé de MM. Firmin Barbey, Antonin Bondallaz, Perriard, Guillaume, Bonfils, Paul Dessibourg, Jules Barbey, Oberson, préfet, Ræber, Schouwey, Crausaz, ancien inspecteur, Philippe Dessarzin, Currat, Ræmy et Jules Dessibourg, directeur de l'Ecole normale.

Après la lecture des conclusions du rapport général, M. le Président résume à grands traits l'important et soigné travail de M^{lle} Gutknecht.

Au sujet d'un passage du rapport, dont il donne lecture, M. Léon Crausaz remarque qu'il ne faut point gaver l'esprit des élèves. Selon la remarque de Montaigne, l'intelligence des enfants n'est pas un vase sans fond dans lequel on peut verser toujours de nouvelles matières. Il faut rendre l'assimilation possible. Nos programmes sont trop chargés. Il est nécessaire de les simplifier.

M. Marcellin Berset insiste sur la nécessité d'employer les

tâches d'observation dans le sens éducatif. Il fait des rapprochements et donne des exemples. Il importe de développer également la tendance professionnelle. A cet effet, il faut s'accommoder à la situation des élèves et ne pas s'adresser aux enfants de la ville, dont le milieu est tout différent, de la même manière qu'aux enfants de la campagne.

M. Guillaume signale un danger, auquel il ne faut pas s'exposer. Les tâches d'observation, quand elles sont mal présentées, peuvent contribuer à développer chez les élèves la tendance matérialiste.

A propos d'un passage du rapport, qu'il lit, M. Risse constate que les enfants de nos écoles ont un vocabulaire pauvre et anémié. Les tâches d'observation peuvent corriger ce défaut et donner à l'enfant la connaissance de nouveaux vocables, dont il pourra bénéficier dans ses exercices de composition. M. Risse trouve que la 11^{me} conclusion est trop platonique. Il faudrait ajouter que les tâches d'observation doivent accompagner toutes les leçons qui s'y prêtent et qu'elles doivent être inscrites au journal de classe. Cette mesure est nécessaire pour établir le contrôle.

Après avoir dit, avec un grand charme de parole, qu'il apporte le salut de l'Université, le P. de Munynck se déclare incompetent en matière de pédagogie. Il n'est que psychologue, mais comme tel il a beaucoup admiré les judicieuses conclusions du rapport et il se propose d'en tirer parti pour ses études personnelles. Il se permet d'insister sur deux points. L'observation directe ne donne pas la véritable connaissance intellectuelle; elle ne fait que de fournir les matériaux, sur lesquels s'étage l'idée abstraite qui provient du trésor psychique. L'observation sensible est nécessaire, mais il faut la compléter par le témoignage concordant des autres sens. Les conclusions se vérifient de cette manière les unes les autres. Faisons une constante application de la méthode de convergence. — L'observation directe ne présente aucun danger moral, mais au point de vue intellectuel, elle peut engendrer de fâcheuses conséquences. L'enfant a la tendance de généraliser avec une trop grande précipitation. C'est l'un de ses principaux défauts. Il est porté à déduire trop vite d'un fait ou l'autre une idée générale et à juger toute question par la considération et sous l'angle d'un aspect tout spécial. Il est nécessaire de le mettre en garde contre ce travers. En terminant, l'orateur, dont l'éloquence est très admirée, se permet de dire son avis au sujet de notre programme scolaire, qu'il trouve beaucoup trop chargé. Il faudrait l'alléger et le simplifier.

M. Ph. Dessarzin aurait désiré, dans la troisième partie du rapport, quelques renseignements complémentaires sur la manière d'enseigner la composition. Il importe surtout de bien choisir les sujets ; il faut les prendre dans le milieu où l'enfant vit et qu'il connaît.

Selon M. Morel, la partie théorique du rapport est assez développée ; par contre, la partie pratique est trop brièvement traitée. Les tâches d'observation requièrent surtout des questions nettement définies et déterminées. Passant en revue les différentes branches du programme, M. Morel montre comment on peut avoir recours aux tâches d'observation, qu'il est facile de multiplier. Il donne divers exemples et indique la méthode à suivre dans les cas très variés qui peuvent se présenter.

M. Chatton constate que très souvent les questions ont été posées avec netteté, mais que cependant l'instituteur n'obtient pas le résultat désiré. L'enfant a fait des observations fausses, sur la nature desquelles l'attention doit être attirée. Il faut corriger l'erreur, non pas seulement en la faisant constater par d'autres élèves plus intelligents, mais en obligeant l'élève trompé à faire un complément d'expérience. A cet effet, le musée scolaire peut rendre d'excellents services. Parfois, l'enfant doit être invité à renouveler la visite qu'il a faite à la chose observée.

M. Perriard dit que certaines tâches d'observation sont impossibles. Pour ne pas exiger ce que l'enfant ne peut fournir, il est bon de recourir aux enseignements du livre de lecture et se rappeler qu'on n'enseigne pas de la même façon à l'école primaire que dans les classes élevées du collège.

M. le professeur Bovet remarque que, pour beaucoup de gens, observer c'est voir. Il y a là une erreur. Tous les sens doivent être mis à contribution. Même dans l'étude de la musique, il faut attacher une grande importance aux divers organes, dont nous sommes doués. Pourquoi ne sait-on pas lire la musique ? Ce n'est pas seulement parce qu'on n'a point d'oreille, mais parce qu'on n'a pas exercé le regard. Il y a des sons plus beaux, plus forts, plus courts que d'autres, et ces diverses perceptions ne sont point faites par le seul sens de l'ouïe. L'écriture musicale présente beaucoup de ressources, elle permet de multiplier et de varier presque à l'indéfini les exercices d'observation : ce qui constitue un avantage précieux, dont on peut tirer facilement de multiples profits dans les classes de l'école primaire.

M. le Dr Dévaud dit l'importance qu'il y a d'établir le contact entre la théorie donnée à l'enfant et le milieu dans

lequel il vit. Le milieu local est un point de départ, c'est aussi un point d'arrivée. Les connaissances doivent être mises en corrélation avec les circonstances où se trouve l'enfant. Aussi, dans l'ordre moral comme dans l'ordre intellectuel, il importe d'interpréter chaque chapitre ou leçon sans jamais perdre de vue la situation et l'endroit où vit l'élève ; d'adapter l'enseignement à la vie pratique, de signaler les défauts dans lesquels il tombe le plus fréquemment et d'indiquer les corrections opportunes auxquelles l'enfant doit se résoudre.

M. le Président remercie les orateurs qui se sont fait entendre au cours de l'intéressante discussion. Il assure que les vœux exprimés seront transmis au comité chargé de donner aux conclusions une forme définitive. Le comité examinera la valeur pratique de ces dernières et, s'il le juge à propos, il les communiquera à la Direction de l'Instruction publique, avec la prière d'en faire bénéficier les membres du corps enseignant. Il reste — ajoute M. le Président — à fixer le sujet sur lequel portera la discussion de la prochaine assemblée générale. M. Bonfils propose le dessin ou le chant. M. Currat désigne le chant. M. le professeur Bovet remarque que pour étudier la question du chant, il faudrait avoir un matériel, une méthode, un manuel mis à la disposition des maîtres : autant de choses qui manquent et dont le défaut rend toute discussion difficile ou tout au moins prématurée. D'après M. le Dr Dévaud, on pourrait choisir un sujet de méthodologie spéciale, à l'égard duquel les inspecteurs scolaires sont bien placés pour donner une indication utile. Afin de faire une application des principes émis dans le rapport général de cette année, M. Marcellin Berset propose de choisir les tâches d'observation par rapport à l'étude du chant. MM. Villard et Jules Barbey appuient cette proposition.

M. le Président dit que le comité examinera ces diverses propositions et prendra une décision. La séance est levée. Aussitôt, les assistants se dirigent vers la porte de sortie. Les conversations sont animées. On échange ses impressions. Chacun songe à la triste aventure de ces innocents statuts, dont le sort fut un peu semblable à celui de ces fruits nés et grandis sous le regard d'un œil vigilant, protégés par les soins d'une main caressante, mais secoués, avant leur pleine maturité, par un vent subitement levé et soufflant avec rage, — à ces pauvres et malheureux fruits que pour finir

la branche abandonne
Et qui meurent au pied de l'arbre qui les donne.

Julien FAVRE.

